Tableau n° 1.2.17
Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Rhinite récidivante en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test.	7 jours	Travaux comportant la manipulation ou l'emploi de méthacrylate de méthyle notamment :
Asthme objectivé par explorations fonctionnelles respiratoires récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé par test.	7 jours	La fabrication de résines acryliques; La fabrication des matériaux acryliques; La fabrication et l'emploi d'encres, de colles, de peintures à base de
Conjonctivite récidivante en cas de nouvelle exposition au risque.	7 jours	méthacrylate de méthyle; La fabrication de prothèses, en particulier en chirurgie
Lésions eczématiformes récidivantes en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test épicutané.	15 jours	orthopédique, dentaire et oculaire et en histologie osseuse.
Manifestations respiratoires chroniques avec altérations des épreuves fonctionnelles respiratoires, survenant après l'une des affections énumérées cidessus.	1 an	